



**Procès-verbal de la réunion du
Conseil de la vie sociale des Résidences MAREVA
le 13 décembre 2024 aux Nymphéas**

Membres présents :

- Représentants des résidents :

- Madame BRIAND Madeleine
- Madame GOUGAUD Pierrette
- Monsieur LE MAYEC Jean-Claude
- Madame PICARD Simone
- Madame RAVACHE Paulette

- Représentants des familles :

- Madame GICQUEL Jacqueline
- Monsieur LE BIHAN Philippe
- Madame RISPE Catherine

- Représentant du Conseil d'Administration :

- Monsieur ROUILLON Eric

- Représentant du personnel

- Madame LOUIS Yvanne

Assistaient également à la réunion :

- Madame CRESPIEN Natacha (Directrice Adjointe)
- Madame LE DIOT Marie-Laure (Cadre de santé - Parc Er Vor)
- Madame CORLAY Catherine (Animatrice - Parc du Carmel)
- Madame NOEL Lætitia (Animatrice - Nymphéas)
- Madame TAMRABET Florence (Animatrice - Parc Er Vor)
- Monsieur GUILLEMET Régis (Animateur - Oréades)

Les membres de l'administration se présentent pour les nouveaux membres présents.

Mme LECUYER présente Monsieur CRETE du SILGOM.

- **Approbation du dernier Procès-Verbal (document joint)**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Monsieur LAUDREN remercie Monsieur CRETE, responsable restauration du SILGOM, d'être présent car il s'agissait d'une demande inscrite au compte-rendu du dernier CVS.

- **Echanges sur la restauration en présence du SILGOM**

Mme LECUYER rappelle que le SILGOM fournit actuellement les repas sur 3 résidences (Oréades, Nymphéas et Parc Er Vor). Le Carmel était avec un autre prestataire depuis un an (ANSAMBLE) ce dernier n'ayant pas donné satisfaction, la Résidence sera à nouveau fournie par le SILGOM à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur CRETE présente le SILGOM et son activité (document en Pièce Jointe).

Projets 2025 :

- Bouchées enrichies « manger main » pour les résidents avec des troubles cognitifs
- Crème dessert enrichie pour les gouters

Questions à Monsieur CRETE :

- Achat du bio qui a pour conséquence une hausse du prix
- Achat en grosse quantité : y a-t-il une possibilité de négocier les prix ?
oui, le SILGOM travaille en direct avec les producteurs pour réduire les intermédiaires et négocier les prix.
- Monsieur LAUDREN précise que les résidents sont globalement satisfaits de la nourriture, il y a toutefois quelques denrées difficiles à manger.
- Mme RAVACHE fait remarquer que la langue de bœuf est vraiment mauvaise et mal épluchée (« on dirait de l'éponge »). Il faudrait également une amélioration au niveau de la viande, qui est difficile à reconnaître. Monsieur CRETE fait remarquer que les viandes sont locales et cuites à basse température pour limiter les exsudats. Si on fait une cuisson au faitout, on perd 25% du produit. La pâtisserie est très bonne mais les tartes sont dures. Monsieur CRETE explique que juste sortie du four, les tartes sont surgelées, ce qui explique la dureté des pâtes.

Mme LECUYER rappelle qu'il y a des sujets sur lesquels il faut travailler et d'autres pour lesquels nous n'avons aucune marge de manœuvre (par exemple l'absence de locaux de cuisine, qui oblige à la liaison froide). Il faut mettre l'accent sur le service à table.

- Monsieur Rault, résident des Nymphéas félicite Monsieur CRETE car il a lui-même l'expérience de la restauration collective et il apprécie les efforts fournis.
- Monsieur LAUDREN se questionne sur les commissions de restauration. Mme LECUYER rappelle qu'il n'y en a pas eu cette année mais que cela va être remis en place en 2025.
-

- **Information sur la situation financière de MAREVA**

Monsieur LE BIHAN interroge la directrice sur le prix de journée 2025, mais celui-ci n'est toujours pas connu. Il y a encore des incertitudes sur le niveau de prise en charge de la dépendance et les financements.

Monsieur LE BIHAN fait remarquer que dans les autres départements, la situation est la même. On entend les autorités dirent que le modèle financier des EHPAD est à revoir mais sans précisions.

Monsieur LE BIHAN encourage les familles et résidents concernés par des problèmes financiers à se faire connaître auprès de l'accueil afin d'être conseillés.

Mme LECUYER rappelle qu'effectivement, MAREVA, comme les autres EHPAD, est en difficulté financière. L'augmentation du prix de journée a permis de réduire le déficit mais cela reste précaire. En 2024, le déficit devrait être de 300 000€, après aide de l'ARS à hauteur de 200 000€.

L'établissement fait l'objet d'aides ponctuelles. En interne, des mesures de recherche d'économie sont mises en place, sans toucher aux charges de personnel.

Un levier important d'entrée de recettes est le taux d'occupation et une vigilance particulière est portée sur l'occupation des chambres. Des économies sont également recherchées sur la renégociation des contrats et toutes les petites mesures possibles.

Pour l'année 2025, des mesures expérimentales de tarifs différenciés pourront être mises en place auprès des nouveaux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale. Si cela est retenu dans l'établissement, il y aurait donc différents tarifs en vigueur.

Monsieur LE BIHAN se questionne sur le fonctionnement du budget qui doit être présenté à l'équilibre. Il s'étonne que les différentes mesures mises en place par l'Etat et en faveur des personnels soient en partie à la charge des résidents. Mme LECUYER en convient.

Mme LECUYER rassure les familles mais admet qu'elle ne maîtrise pas les décisions des décideurs financiers. Le revers actuel est l'aspect cumulatif car sur plusieurs années, les résidents à l'aide sociale paieront beaucoup moins que les autres résidents.

Mme LECUYER rappelle que les déficits impactent fortement la capacité d'investissement.

Mme LE HUR demande si l'établissement a un quota de résidents à l'aide sociale. Mme LECUYER répond que non mais que si tous les résidents étaient à l'aide sociale, l'impact financier serait énorme pour le conseil départemental.

Monsieur ROUILLON fait remarquer que pour absorber le déficit, il faudrait une augmentation de 3,5%. Mme LECUYER tempère car cela ne permettrait que de combler le déficit actuel mais que l'augmentation des coûts généraux pour 2025 est déjà autour de 3 ou 4%.

Monsieur LE BIHAN alerte sur le danger de calculer en pourcentage car les augmentations de coûts ne sont pas indexées sur les augmentations des retraites, la situation se précarise.

- [Comment communiquer les dates des CVS auprès des familles](#)

Mme LECUYER rappelle que l'ensemble des familles ont été invitées à participer au CVS afin d'élargir la participation. Les Résidences Mareva ont pris le parti d'avoir une participation libre afin d'avoir des représentants des 4 résidences. A la demande de familles, le rappel et l'information pourra être fait sur le site internet.

- **Projet minibus : Constitution d'une équipe pour établir un cahier des charges et liste des financements possibles**

Monsieur LE BIHAN explique la problématique des minibus et de fauteuils roulants à mettre dans les minibus, qui lui a été transmise par les animateurs.

La gestion des nouveaux fauteuils est lourde à gérer physiquement et les véhicules ne sont pas bien adaptés.

Mme LECUYER invite Monsieur GUILLO, responsable technique, pour en parler. La question restera sur les minibus et pas sur l'ensemble du parc automobile.

Le constat a été fait que les minibus ne sont plus adaptés aux besoins des résidents et ils sont vieillissants.

Il ne sera pas possible de financer 4 minibus en 2025 mais il serait intéressant de réfléchir en amont au besoin et de monter des projets.

Monsieur GUILLO fait remarquer que le système d'aide au monte-charge n'est aujourd'hui pas adapté et qu'il faut y réfléchir en amont.

Mme Le Diot, cadre de santé des Nymphéas, intervient pour affirmer que la mutualisation des minibus entre établissements n'est pas adaptée aux besoins des animateurs et des résidents. Elle ajoute que la question du nombre de fauteuils à accompagner doit être posée car cela implique une mobilisation plus grande d'agents.

Une famille évoque l'existence de prestataires externes en Loire atlantique.

Monsieur LE BIHAN souhaite qu'un cahier des charges soit établi en groupe de travail. Pour les véhicules électriques, il y a une obligation pour les hôpitaux mais pas encore pour les EHPAD. L'investissement est plus lourd à l'achat mais le cout du carburant est plus intéressant.

En 2025, un groupe de travail va être constitué pour réfléchir à un cahier des charges sur les véhicules.

- **Retour sur l'étude ouverture de la porte d'entrée des Nymphéas (problème pour les fauteuils roulants)**

Porte de la Résidence (Nymphéas) qui donne sur l'étang : possibilité d'ouvrir le 2^{ème} battant afin qu'un fauteuil roulant puisse passer.

La porte principale d'accès aux Nymphéas présente un seuil : des travaux vont avoir lieu en début d'année afin de permettre un accès facilité pour les fauteuils roulants.

- **Point animation**

Une présentation est faite par les animateurs (photos à l'appui) sur les évènements et animations du dernier trimestre 2024.

- Point sur l'avancée des demandes en cours auprès de la mairie

M. Le Bihan expose que 3 questions restent en attente de réponse de la municipalité de Vannes. Il interroge M. Rouillon, élu de la Ville de Vannes et membre du Conseil d'Administration, sur l'avancée de ces 3 sujets.

- Le petit pont de l'étang au duc reste impraticable pour les fauteuils : plusieurs intempéries ces derniers mois ont ralenti les travaux du petit pont, mais le sujet est bien pris en compte par la mairie
- Le changement du banc devant le Carmel : les bancs sont un sujet qui prend du temps au niveau de la mairie. La commande est passée donc cela va arriver, mais il n'y a pas de date de livraison.
- Convention avec Kiceo pour les résidents Mareva ? Il s'agit d'une compétence de l'agglomération et non de la commune

- Questions diverses

Mme Gougoud, résidente du Carmel, voudrait changer de matelas, son matelas actuel ne lui convient pas. M. GUILLO répond qu'il va aller la voir pour regarder ce qui peut être fait.

M. Le Mayec, résident des Nymphéas, dit qu'il a entendu parler d'un changement à l'accueil des Nymphéas. Mme Lécuyer répond que M. Le Mayec a raison : l'accueil actuel des Nymphéas est chaleureux mais ne permet pas la confidentialité lorsque cela est nécessaire et ne favorise pas le confort de travail pour les agents d'accueil. Il va donc prochainement déménager à la place actuelle du salon de coiffure. Le salon de coiffure quant à lui restera au RDC des Nymphéas, dans l'actuelle salle de réunion.

Une famille fait remarquer que la pièce de vie des Nymphéas est vite sombre en fin de journée l'hiver. L'animatrice des Nymphéas, Laetitia Noel répond que l'éclairage est commandé à l'accueil actuellement. De ce fait une fois que l'agent d'accueil est parti (17h30), la lumière est éteinte. Des interrupteurs vont être installés prochainement afin que les familles et résidents puissent les utiliser en autonomie.

Une famille des Nymphéas demande si des boîtes aux lettres individuelles pourraient être installées aux chambres des résidents afin de permettre à ceux-ci de recevoir leur courrier directement. Les personnes présentes au CVS expriment des questionnements sur l'utilisation réelle de ces boîtes, compte tenu du niveau de dépendance d'une majorité des résidents. Les animateurs ajoutent que la remise du courrier plutôt en mains propres est intéressant et permet de favoriser le lien social au sein de la Résidence.

Une famille fait un retour sur Familéo, (l'outil de communication mis à disposition des familles pour adresser des messages et photos aux résidents) : « c'est très bien ! Formidable pour les résidents ! » Les résidents souhaiteraient que davantage de familles s'en saisissent.

Il est fait remarquer qu'un résident a pris des photos en salle à manger et que cela interroge d'autres résidents qui ne souhaitent pas nécessairement que ces photos soient diffusées. Il semble que ces photos aient été prises uniquement dans un usage personnel mais une sensibilisation du résident concerné sera faite afin de respecter le droit à la vie privée des autres résidents.

Les comptes-rendus de CVS peuvent-ils être adressés par mail plutôt que par courrier ?
Oui, cela sera fait.

Une famille demande si l'Association « lire et faire lire » est sollicitée par les animateurs. Ceux-ci vont se renseigner. Cette famille suggère également d'organiser des ateliers tricot pour les résidents. Cela est déjà le cas dans les Résidences pour lesquelles il y a de la demande.

La question est posée de savoir si la salle d'animation du Carmel est utilisée par les familles le we. Madame LECUYER répond que cette salle reste ouverte et en libre accès pour qui souhaite s'y installer le we. Elle ajoute que, dans le cas d'un souhait de réservation spécifique, il convient de s'adresser à l'accueil en amont.

La séance se termine à 16 heures 50.

A Vannes, le 13 décembre 2024

Le Président du CVS



Philippe LE BIHAN